



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# LES APPELS A PROJETS 2025

Actions financées par le Fonds National de Prévention d'Éducation et d'Information Santé (FNPEIS) et le Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA)



# SOMMAIRE

**01**

LES CRITÈRES COMMUNS

**02**

LES SPÉCIFICITÉS

**03**

LES ACTIONS CLASSIQUES FNPEIS

**04**

LES ACTIONS FLCA

**05**

PLANIFICATION

**06**

CONTACTS

# 01

## LES CRITÈRES COMMUNS DES APPELS A PROJETS

# LES APPELS À PROJET (AAP) DE L'ASSURANCE MALADIE

- L'assurance Maladie :
  - Un acteur local de prévention
  - Un soutien aux actions locales de prévention (via financements)
- Plusieurs fonds de financement :
  - Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS)
  - Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA)
- A qui s'adressent ces AAP?
  - Acteurs de terrain du champ de la prévention et/ou de la promotion de la santé (ou non),
  - Structures d'exercices coordonnés hors CPTS,
  - Collectivités territoriales,
  - Certaines institutions, ...

# LES CRITÈRES COMMUNS ÉLIGIBLES

- Conformité avec les recommandations de la **Haute Autorité de Santé (HAS)** et des textes réglementaires
- Utilisation par le promoteur en priorité des outils de communication nationaux mis à disposition par **Santé Publique France (SPF)**, **Institut National du Cancer (INCa)**, ...
- Evaluation et bilan financier, qualitatif et quantitatif au terme des actions (bilan N-1 demandé si renouvellement des actions)
- Les vacations au nombre réaliste au regard de l'action comprennent le temps d'animation et de préparation de l'action, la coordination, ...
- Rémunération par vacations en lien direct avec l'action, (hors temps de travail principal et habituel)
- Les MSP déjà financées dans la cadre de leur accord conventionnel sur une des thématiques ne peuvent pas prétendre à ce financement
- Prises en charge financière (exemple) :
  - ✓ du coût des formations du personnel en lien avec les actions (hors formation continue)
  - ✓ des supports de communication type invitation à un événement, affiches avec dates de l'événement
  - ✓ Indemnités kilométriques liées aux actions

# LES CRITÈRES COMMUNS NON ÉLIGIBLES

- Matériel : achat ou location de matériel et investissement : outils bureautiques, événementiels, barnums, stand, ...
- Frais de logistique et de maintenance : transports, accessoires, outils
- Association avec des laboratoires et des marques commerciales
- Rémunérations salariales ou vacations de Professionnels de Santé sur temps habituel d'activité
- Coût de la formation continue
- Coût de création de supports de communication, de promotion ou d'une campagne existante (frais relation presse, achat d'espaces, affichage urbain, support numérique, message radio, micro trottoir, vidéo, phot, jeux, lieux, ...)
- Coût de nuitées, repas, ...
- Les MSP déjà financées dans le cadre de leur accord conventionnel sur une des thématiques ne peuvent pas prétendre à ce financement (pas de double financement)
- Les CPTS

# FORFAITS DES VACATIONS

Forfait de 75 € /heure : médecins, sages-femmes

Forfait 50 € /heure : pharmaciens, auxiliaires médicaux, infirmiers, diététiciens, masseurs kinésithérapeutes

Forfait 40 € /heure : non professionnels de santé

Ces différents forfaits concernent aussi les membres des MSP, centres de santé et PMI.

# 02

## SPÉCIFICITÉS DES APPELS A PROJETS

# 03

## LES ACTIONS CLASSIQUES FNPEIS

# APPEL A PROJET : DÉPISTAGE DES CANCERS

OBJECTIFS	CIBLES	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"><li>Augmenter les connaissances du public sur les facteurs de risque des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus.</li><li>Permettre la compréhension des informations sur l'intérêt du dépistage de ces cancers</li><li>Aider à identifier les différents acteurs du dépistage organisé sur le territoire en informant notamment la population des professionnels de santé réalisant les actes de dépistage</li><li>Soutenir et accompagner le changement de comportement des populations éloignées des recommandations de dépistage de ces cancers, en incitant à la réflexion et la remise en question des idées reçues sur le cancer et le dépistage.</li></ul>	<p>Âges cibles en fonction du dépistage:</p> <p><b>Cancer Utérus</b> : femmes 25 à 65 ans</p> <p><b>Cancers Colorectal &amp; Sein</b> : H et F de 50 à 74 ans</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Personnes socialement défavorisées</li><li>Personnes qui n'ont jamais eu recours au dépistage organisé, et/ou résidant dans des territoires à faible participation</li></ul> <p>Les actions locales éligibles à ce cahier des charges doivent cibler les populations suivantes pour lesquelles le renoncement aux soins et l'exclusion du système de santé sont grandissants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Habitants des zones urbaines sensibles</li><li>Les travailleurs pauvres en situation de vulnérabilité sociale,</li><li>Les personnes en situation de difficulté financière,</li><li>Les personnes incarcérées,</li><li>Les usagers des CASO, CAO A et les TDS</li><li>Les personnes en situation de handicap et/ou en établissements médico-sociaux.</li></ul>	<p><b>Éligible:</b> Actions événementielles si elles sont conjointes avec une action de réalisation ou d'aide à la réalisation d'un dépistage</p> <p><b>Non éligible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Activités déjà financées</li><li>Actions des MSP s'adressant à leur propre clientèle</li><li>Communications externes déjà réalisées par l'Assurance Maladie</li><li>Séances d'autopalpation et actions de bien-être</li><li>Escape Game et réalité virtuelle</li><li>Kits distribués par les professionnels de santé en vacation</li></ul>

# APPEL A PROJET : SANTE SEXUELLE

OBJECTIFS	CIBLES	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"><li>• Limiter les grossesses non désirées par la promotion de l'éducation à la sexualité et l'information sur les dispositifs de contraception</li><li>• Diminuer les infections au VIH et VHC par la promotion du dispositif de dépistage communautaire par TROD VIH-VHC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jeunes de – de 26 ans (contraception)</li><li>• Populations socialement défavorisées</li><li>• Personnes exposées au VIH et VHC</li></ul>	<p><b>Non éligible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Matériel de dépistage (autotest, préservatifs, ...)</li><li>• Formations à la réalisation des Tests Rapide d'Orientation Diagnostique (TROD)</li></ul>

# APPEL A PROJET : VACCINATIONS GRIPPE & COVID-19

OBJECTIFS	CIBLES	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir et encourager, les personnes les plus fragiles de la population cible à se faire vacciner contre la grippe saisonnière</li><li>• Soutenir et encourager les personnes à risque de grippe grave, à se faire également vacciner contre la Covid-19</li><li>• Accompagner l'observance des gestes barrières pour se protéger et protéger les autres, selon les recommandations en vigueur.</li></ul>	<p>Les personnes les plus fragiles de la population cible de la vaccination contre la grippe saisonnière et qui sont également, pour la plupart, à risque de développer une forme grave de la Covid-19. (notamment des personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Personnes socialement défavorisées .</li><li>• Personnes n'ayant jamais eu recours à la vaccination contre la grippe,.</li><li>• Personnes résidantes dans des territoires sous-vaccinants au regard de la couverture vaccinale nationale,.</li><li>• Personnes souffrant de certaines maladies chroniques, ou de handicaps qui sont habituellement moins bien vaccinées contre la grippe...</li></ul> <p>Les professionnels de santé pour lesquels la vaccination grippe et Covid-19 est recommandée. Sont aussi concernés les professionnels travaillant en EHPAD et plus généralement ceux intervenant auprès de sujets âgés.</p>	<p><b>Eligible:</b> Masques, gel hydro alcoolique utilisés en démonstration lors d'une intervention pédagogique (nombre limité)</p> <p><b>Non éligible:</b> Les vaccins sont pris en charge dans le cadre du droit commun. Il ne peut y avoir de prise en charge dérogatoire dans le cadre de l'action. Le financement de plateformes téléphoniques ou de prise de rendez-vous pour la vaccination. Masques, gel hydro alcoolique pour les intervenants et à remettre aux participants à l'issue de l'intervention.</p>

# 04

## LES ACTIONS FLCA

# APPEL A PROJET : MOI(S) SANS TABAC

OBJECTIFS	CIBLES	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"><li>• Inciter les fumeurs à faire une tentative d'arrêt en novembre</li><li>• Augmenter le nombre d'arrêts</li><li>• Mise en œuvre d'action de proximité d'accompagnement à l'arrêt du tabac :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <i>octobre : sensibilisation et recrutement</i></li><li>✓ <i>Novembre : accompagnement à l'arrêt du tabac</i></li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• les femmes enceintes et leur entourage;</li><li>• les jeunes, notamment en formation professionnelle et en insertion;</li><li>• les étudiants;</li><li>• les personnes atteintes de maladies chroniques, notamment dans le champ de la santé mentale;</li><li>• les personnes en situation de handicap ;</li><li>• les publics en vulnérabilité sociale</li><li>• les personnes placées sous-main de justice (actions en milieu pénitentiaire ou dans les établissements et services de la PJJ...).</li></ul>	<p><b>Eligible:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'achat de substituts nicotiques à prix opposable pour les TNS remboursables dans le cadre spécifique du « Mois sans Tabac ») ;</li><li>• Evaluation obligatoire via « mes démarches simplifiées ».</li></ul> <p><b>Non éligible:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• CO testeurs et embouts sauf si première demande de financement d'un promoteur et dans le cadre d'actions d'accompagnement au sevrage</li><li>• Matériel de vapotage</li><li>• Action vers des salariés d'entreprises</li></ul> <p><b>Spécificité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Retour obligatoire via « démarches simplifiées »</li></ul>

## QUELQUES POINTS DE VIGILANCE

- Lors de la demande de financement, fournir une description précise des actions et des postes budgétaires pour permettre une analyse au niveau local et régional ainsi qu'une validation de la Caisse National d'Assurance Maladie.
- Les actions doivent être achevées au cours de l'année. Les dépenses doivent être engagées et réglées sur l'exercice du financement. Pour le moi(s) sans Tabac, l'action se déroule en novembre avec un mois préparatif (octobre).
- Des indicateurs de réalisation et de résultats doivent être mis en place afin de suivre et d'évaluer l'action.
- Que ce soit pour le bilan quantitatif et qualitatif ou le bilan financier, les pièces justificatives des actions réalisées doivent être transmises ou mis à disposition de la caisse l'Assurance Maladie.
- En cas de modification du contenu de l'action après signature de la convention, le promoteur doit avertir l'Assurance Maladie pour avis. Dans le cas contraire, le financement de l'action pourrait ne pas avoir lieu.

# 05

## PLANIFICATION

# PLANIFICATION DU DÉPÔT DES PROJETS

**03/03/2025** : Webinaire à destination des partenaires et diffusion des AAP

**M+1** : Date butoir du dépôt des projets par les porteurs auprès des instructeurs de la CPAM (Voir contacts)

Dossiers à adresser par mail (voir diapositive suivante)

**Mi-avril** : Les projets sont proposés à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Par la suite les référents reviendront vers les porteurs de projets pour informer de l'accord ou du refus

*Ce calendrier est donné à titre indicatif et peut évoluer en fonction des directives nationales ...*

# 06

## CONTACTS

# CONTACTS

CPAM du Cher : [prevention.cpam-cher@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.cpam-cher@assurance-maladie.fr)

CPAM de l'Eure-et-Loir : [prevention.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr)

CPAM de l'Indre : [prevention.cpam-indre@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.cpam-indre@assurance-maladie.fr)

CPAM de l'Indre-et-Loire : [prevention.cpam-tours@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.cpam-tours@assurance-maladie.fr)

CPAM du Loir-et-Cher : [service-prevention.cpam-loir-et-cher@assurance-maladie.fr](mailto:service-prevention.cpam-loir-et-cher@assurance-maladie.fr)

CPAM du Loiret : [prevention.cpam-loiret@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.cpam-loiret@assurance-maladie.fr)



# **l'Assurance Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

**MERCI DE VOTRE ATTENTION ...**

